

Le 16 juin 2008, vingt scientifiques lancent un appel dans le Journal du Dimanche, co-signé par plusieurs oncologues de renom, pour mettre en garde contre les dangers du portable : https://www.lexpress.fr/actualite/societe/sante/dangers-du-portable-les-10-mesures-deprecaution_512278.html

>

L'AFFSET (ancêtre de l'ANSES) se fend alors d'une communication dans laquelle elle se félicite que des scientifiques reprennent « *les recommandations qu'elle formule depuis 2005 en matière de téléphonie mobile* » : <https://www.robindestoits.org/attachment/106316/>

>

L'Académie de Médecine, dans un communiqué signé André AURENGO, qualifie cet appel de « *machine alarmiste* » tenant « *de la démagogie mais en aucun cas d'une démarche scientifique* » et dont le but serait d'« *inquiéter l'opinion [en l'absence de preuves formelles]* » : <http://www.20minutes.fr/france/238188-20080619-appel-dangers-portable-coup-marketing>

>

On apprendra par le Canard Enchaîné qu'André AURENGO et Rolland MASSE, tous deux membres de l'Académie de Médecine, ont été également membres du Conseil scientifique de Bouygues Télécom ! https://www.robindestoits.org/Academique-mac-Le-Canard-Enchaine-23-12-2009_a1040.html

>

Puis, le même Canard Enchaîné nous apprend en 2013 qu'André AURENGO devient porte-parole de l'Académie de Médecine : https://www.robindestoits.org/L-academie-de-medecine-telephone-a-l-Assemblee-Le-Canard-Enchaine-30-01-2013_a1908.html

>

La même année, l'ANSES donne des recommandations pour limiter les expositions aux ondes de la téléphonie mobile : <https://drive.google.com/file/d/1yCLsFLSONyl2mboV4wfUoxxOFBuMIkV/view?ts=5a660efe>

Une proposition de loi est alors formulée visant à modérer l'exposition du public aux ondes électromagnétiques. Ce sera la loi Abeille, votée en 2015. L'Académie de médecine crie au déni de l'expertise scientifique dont se rendrait coupable la loi en inscrivant dans le marbre un objectif de modération de l'exposition aux champs électromagnétiques.

>

Le Quotidien du Médecin titrera : « *L'Académie de Médecine dénonce une loi anxieuse* » :

https://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2014/01/30/ondes-electromagnetiques-lacademie-de-medecine-denonce-une-loi-anxiogene_696651

Vingt plus tôt, déjà, peu avant que l'amiante soit définitivement interdite, l'Académie de médecine rendait un rapport minimisant les risques de l'amiante au regard du tabagisme : <http://www.sante-publique.org/amiante/rapports/academie1996.htm>